

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/15

Reçu en Préfecture le : 16/07/15

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 15 juillet 2015 D-2015/371

Aujourd'hui 15 juillet 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés:

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Constance MOLLAT

Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif. Adhésion à l'association pour l'année 2015. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2010, des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale se sont regroupés au sein d'un réseau national des collectivités pour l'habitat participatif afin de promouvoir les démarches innovantes d'habitat. La Ville de Bordeaux a rejoint ce réseau en 2011, après avoir inscrit cette action dans son Projet social et son Projet urbain.

L'appartenance à ce réseau permet de :

- bénéficier des enseignements tirés des opérations réalisées ou en cours de montage sur le territoire national,
- mieux soutenir les groupes en projet sur Bordeaux en leur apportant soutien technique et financier selon les valeurs qu'ils portent (mixité sociale en particulier),
- suivre au plus près les travaux parlementaires menés dans le cadre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), ainsi que ses décrets d'application qui permettront de faciliter les montages d'opération.

Les services de la Ville de Bordeaux apportent un appui technique et suivent l'avancement des projets des groupes qui se sont engagés dans cette voie. Les démarches sont diversifiées tant sur le plan des valeurs développées par les groupes (approche environnementale ou sociale) que sur leur forme juridique prévisionnelle (propriété collective ou individuelle, logement social).

Le réseau national des collectivités pour l'habitat participatif possède, depuis 2014, un statut associatif à but non lucratif qui lui permet d'engager une action efficace en matière de :

- capitalisation et mutualisation des ressources et d'expertise développées par ses membres,
- représentation auprès des pouvoirs publics et des partenaires nationaux,
- sensibilisation et accueil des acteurs désireux de s'engager dans de telles démarches.

L'association vise à préserver la liberté d'expérimentation et les initiatives locales propres à chaque collectivité. De plus, elle présente les principales caractéristiques des opérations d'habitat participatif : implication des habitants dans la conception, la production et la gestion de leurs cadres de vie, avec un engagement fort dans la mutualisation des espaces et l'ouverture de la vie sur leur quartier.

Sur la base d'une cotisation calculée sur le barème proportionnel au nombre d'habitants de la collectivité et/ou de l'établissement public de coopération intercommunale, la cotisation de la Ville de Bordeaux s'élève à 2 000 euros pour l'année 2015.

Il vous est donc proposé:

- de décider de l'adhésion de la commune de Bordeaux à l'association dénommée "Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif" pour l'année 2015,
- de répondre à l'appel de cotisation de 2000 euros correspondant à l'adhésion à cette association pour l'année 2015 et d'imputer la dépense sur la sous-fonction 72 et le compte 20422.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON